

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 12 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 215 chemin Lac Memramcook NB E4K 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. Il n'y a personne sur les lieux. L'inspectrice est avisé que l'exploitante est déménagée.

Si un établissement agréé en milieu familial souhaite déménager, une demande pour le nouvel emplacement doit être reçue puisque le permis existant n'est valide que pour l'adresse actuelle.

original signé par

Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 octobre 2022

Date

original signé par

L'exploitante n'est pas sur les lieux.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 octobre 2022

Date